

Non, gifler n'est pas condamnable

Gifler son enfant doit-il être condamnable? Non, répondent les lecteurs de «L'Express» et de «L'Impartial» à une écrasante majorité: 237 des 262 réponses reçues entre vendredi et hier étaient négatives! «La maltraitance doit être condamnée», affirme Vincent

Pahud, de Neuchâtel. Mais «est-ce qu'une gifle est assimilable à de la maltraitance? Il faut reconnaître que cela peut remettre certaines idées en place.» Mauro Nanini, de Cressier, n'est pas d'accord: «La baffe que le gamin se prend ne lui apprend que la douleur que cela procure.» En revanche, Thierry Curty, de Blonay, estime que «le terme de gifle est assez explicite pour démontrer qu'elle

**LA QUESTION
DE SAMEDI**

**Gifler son enfant
doit-il être
condamnable?**

L'EXPRESS

L'Impartial

LE JOURNAL



Participation: 262 votes

est insignifiante». Pour Michel Prétôt, de La Chaux-de-Fonds, «il y a trop de laxisme actuellement». Quant à Jérôme Bueche, de Neuchâtel, il se souvient d'une ou deux fessées: «Du coup, je me souviens aussi de ce que j'ai fait pour les mériter.» Massimo Cravero, de Neuchâtel, trouve que «trop de parents confondent être gentils et être amis avec leurs enfants, ce

qui nous pousse dans une société sans valeurs». Même point de vue pour Nicolas, 25 ans, de Neuchâtel: «il y a beaucoup trop de laisser-aller». «Il y a une différence entre battre son enfant et une gifle», affirme José Ramos, du Locle.

Seul Fabian est catégorique: «Les gifles sont des coups, donc les jeunes doivent déposer plainte pour coup et blessure». /sdx